

Marie-Céline Battesti, présidente

Madame Élisabeth Borne, Première ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75700 PARIS

*(transmis par courrier postal et courriel à
premier-ministre@cab.pm.gouv.fr)*

Le 27/03/2023

Objet : Place de la démocratie participative dans le projet de loi industrie verte

Madame la Première Ministre,

A sa demande, la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE) a été auditionnée par le groupe de travail « Usines et friches » dans le cadre du projet de loi sur l'industrie verte.

Sur son site internet, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique assure que la construction de ce projet fait l'objet d'une large concertation avec les parties prenantes. Cependant, nous sommes au regret de constater que les acteurs de la participation citoyenne n'ont pas été mobilisés par les groupes de travail. Nous le déplorons vivement. Ce constat est d'autant plus problématique et alarmant qu'un recul de la démocratie participative semble, une nouvelle fois, se profiler dans ce projet de texte de loi.

Ces dernières années ont été marquées par une diminution progressive mais significative de la prise en compte de l'avis du public dans les processus de décision. Des procédures simplifiées et accélérées ont été mises en place, réduisant et appauvrissant les temps d'échanges avec les citoyens et les acteurs locaux sans aucun retour d'expérience, ni éléments chiffrés montrant une plus-value.

La participation du public par voie électronique (PPVE), exclusivement dématérialisée, dont les insuffisances ont été plus d'une fois rappelées par la CNCE, par le défenseur des droits et constatées dans le bilan que l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) tire de la mise en place des ordonnances de 2016, a contribué aux inégalités et à l'affaiblissement voire à l'extinction de la parole des citoyens. Ainsi, les procédures offrant davantage de garanties, pour le public comme pour les porteurs de projets et les autorités décisionnaires, ne cessent d'être reléguées au rang d'exception.

.../...

Cette détérioration du dialogue et des échanges, à travers les dernières procédures retenues, a conduit à une défiance accrue de la part des citoyens et des associations qui se sentent de plus en plus exclus des processus de décision. Elle a également engendré des mouvements de contestation et de résistance qui ont souvent ralenti, voire bloqué certains projets.

Nous tenons à réaffirmer avec force l'importance d'une participation du public de qualité et de proximité comme principe fondamental de notre démocratie. Il est primordial que le public dans son ensemble et son hétérogénéité ait un accès facilité et efficace à ces procédures.

En tant que citoyens et acteurs engagés dans la société, les 3 000 commissaires enquêteurs que la CNCE représente sont convaincus, notamment par leur expérience du terrain, que la participation citoyenne est une condition essentielle à la réussite de tout projet, qu'elle ne constitue pas un frein aux projets - bien au contraire - et n'en rallonge pas les délais de réalisation.

Le rapport « Simplifier et accélérer les implantations d'activités économiques en France » rédigé par Laurent Guillot l'a d'ailleurs bien démontré et a réaffirmé que l'enquête publique est une procédure maîtrisée offrant des garanties pour tous les acteurs. Les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur sont deux étapes essentielles dans le processus de décision sur les projets. Ils contribuent à éclairer l'autorité compétente par une analyse approfondie et argumentée de l'impact environnemental du projet. Ils participent à la qualité et à la transparence de la prise de décision publique. Leur suppression s'avèrerait une grave erreur d'appréciation.

Nous soutenons les efforts visant à rendre la France plus compétitive, mais nous souhaitons vous alerter sur les conséquences néfastes, pour l'acceptabilité sociale des projets, d'une nouvelle régression des garanties de la participation citoyenne dans la loi sur l'industrie verte qui va être présentée dans les prochains jours.

Face à ses inquiétudes, qui sont grandes, la CNCE, à la veille de son assemblée générale, le 5 avril à Bayonne, vous appelle, Madame la Première Ministre, à renforcer les garanties de la participation citoyenne, à réaffirmer ainsi l'impérative nécessité de la prise en compte, transparente et objective, de l'avis des citoyens dans les décisions et à favoriser le dialogue sur les enjeux environnementaux du développement de l'industrie verte dans nos territoires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Première ministre, l'expression de ma respectueuse considération.



Marie-Céline Battesti, présidente